

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 26 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 4

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 20/09/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, P DUPONT, D BERAL et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Constitution et adhésion à un groupement de commandes pour la création d'un site internet VIA ARDECHE.

Il est rappelé que, dans le cadre du Comité d'Itinéraire Via Ardèche, un plan d'actions a été présenté et validé par délibération n°05042023-44 du Conseil Communautaire du 5 avril 2023.

Pour mener à bien l'action identifiée, la création d'un site internet dédié à la VIA ARDECHE, il est nécessaire de recourir à un prestataire spécialisé, dans le cadre des procédures de commande publique (procédure adaptée ou gré à gré).

Les collectivités et structures concernées, citées ci-après, ont décidé de se former en groupement de commandes :

- OT Porte Sud Ardèche (pour Ardèche Rhône Coiron)
- OT Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc (pour les Gorges de l'Ardèche)
- CC Ardèche des Sources et Volcans
- CC du Bassin d'Aubenas
- CC Val de Ligne
- CC Berg et Colron
- CC Pays des Vans en Cévennes
- CC Cèze Cévennes

La convention du groupement (annexée à la présente délibération) régit les modalités de fonctionnement, y compris financières, étant précisé que seront désignés coordonnateurs du groupement l'OT Porte Sud (au titre de la passation du marché) et l'OT Gorges de l'Ardèche-Pont d'Arc (au titre du suivi de l'exécution du marché).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'adhésion de la CCBA au groupement de commandes ayant pour objet la création du site internet VIA ARDECHE ;

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes dans lequel l'OT Porte Sud Ardèche est désigné coordonnateur du groupement au titre de la passation du marché et l'OT Gorges de l'Ardèche-Pont d'Arc coordonnateur au titre du suivi de l'exécution du marché ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de groupement ;
- De désigner Max TOURVIELHE, Président et Jacky SOUBEYRAND, Vice-Président en charge du développement touristique en tant que suppléant, comme représentants de la CCBA au sein du groupement.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 27 septembre 2023

Le Président, Max TOURVIELHE

